

COMMUNIQUE DE PRESSE

PERSONNES AGEES

Madame La Ministre de la Santé, MERCI de votre générosité à hauteur de 50 millions d'euros destinés aux personnes âgées en 2018. Cela correspond à peine à un poste supplémentaire par EHPAD, ce qui est loin de compenser les emplois aidés que vous faites disparaître.

Par ces décisions, vous pérennisez la souffrance au travail des personnels qui ne pourront toujours pas assurer les soins nécessaires, ainsi que la maltraitance institutionnelle qui n'assure pas les soins attendus.

Les familles qui font tant d'efforts financiers ne peuvent qu'être en attente de soins de qualité pour leurs parents.

La CFTC trouve inacceptable qu'il faille encore attendre pour une réforme en profondeur de la prise en charge des personnes âgées.

Tous les clignotants sont au rouge, bon nombre de rapports font le même constat, alors qu'attendez-vous ?

La CFTC réclame toujours un quota de personnel suffisant pour une bonne prise en charge que nous estimons à 1 personnel pour 1 hébergé, quotas que l'on retrouve chez nos voisins européens comme la Belgique, l'Allemagne ou la Suisse.

La CFTC réclame des professionnels de santé, des personnels, de l'ASH au Cadre, suffisamment formés afin de mener à bien leurs tâches respectives, en les associant par la concertation aux organisations de travail.

Madame La Ministre, la CFTC considère que les recettes solidarité de 2017 et versées à la CNSA doivent être reversées pour assurer ce pourquoi elles ont été créées, à savoir les personnes âgées, qu'elles soient hébergées en EHPAD, USLD ou SSIAD.

Cela représente 500 millions d'euros.

.../...

Nos revendications portent sur :

- La fin de l'application de la réforme de la tarification,
- La fin de l'application des décrets de décembre 2016 visant à réduire les budgets,
- Le maintien et la pérennisation de tous les postes : ils répondent à de réels besoins,
- L'ouverture aux salariés concernés des formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées,
- La mise en place dans les meilleurs délais des ratios de personnels préconisés dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age 2007-2012,
- La réorganisation du financement de l'aide à domicile pour que la pérennisation du secteur ne se fasse plus au détriment des conditions de travail des salariés,
- Le renforcement de la formation et la promotion professionnelle en établissement et à domicile car la qualité de vie et le respect des personnes âgées fragilisées ne peut passer que par la qualité des conditions de travail et le respect des salariés,
- La mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie prenant en compte les besoins humains,
- La valorisation de l'exercice professionnel auprès des personnes âgées.

La CFTC n'abandonnera pas ce combat

en appelant nos concitoyens à manifester leur mécontentement,

le mardi 30 janvier 2018.

Vos contacts

Christian Cumin :
06 89 71 65 83

ccumin@cftc-santesociaux.fr

Patrick Mercier :
06 19 99 35 33

pmercier@cftc-santesociaux.fr